

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
SUR LA RD 42 DU PR 0+000 AU PR 8+633
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA-VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EN ET HORS AGGLOMERATION
PROLONGATION**

A.D. n° 2014-618

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,
Le Maire de La-Ville-Dieu-du-Temple,

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription et huitième partie – signalisation temporaire) ;

VU le Règlement départemental de Voirie adopté le 2 mars 2009 ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 13-2343 du 30 juillet 2013 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux d'aménagement de carrefour, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale sus-visée ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,

ARRETEMENT :

Article 1er : Les dispositions prévues par les articles 1 à 7 de l'Arrêté Départemental n° 2013-2542 sont maintenues jusqu'au 28 mars 2014 inclus.

Article 2 : Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement, Monsieur le Maire de La-Ville-Dieu-du-Temple, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général et dont une copie sera adressée à Monsieur le Maire de Castelsarrasin, Monsieur le Maire de Saint-Porquier, Monsieur le Maire de Labastide-du-Temple, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Directeur de l'entreprise MALET, Monsieur le Directeur Départemental de la Poste, Monsieur le Directeur du S.M.U.R. - Urgences, Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Madame la Responsable du Service Départemental des Transports, Monsieur le Chef de la Subdivision Départementale de Calstelsarrasin, Monsieur le Directeur de la Société Securitas Transports de Fonds et Monsieur le Directeur de la Société Brink's Evolution.

Fait à La-Ville-Dieu-du-Temple,
le 13 mars 2014

Fait à Montauban,
le 13 mars 2014

Le Maire,

Le Président,

*
* * *